L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR **JÉROME BAYON.**

Vendredi (matin,) 10 Février 1832.

INTÉRIEUR.

Nouvelle-Orléans, 10 février.

Quatre individus, accusés d'avoir assassiné un homme qui a été trouvé le 17 du mois dernier, au chemin du bayou, percé de trente-trois coups de poignard, ont été arrêtés, hier, par le capitaine Penn. De fortes présomptions contre ces individus.

M. Martin Gordon, collecteur de notre douane, a été ces jours derniers à la passe sud-ouest, pour désigner le lieu où doivent être placés les deux nouveaux phares dont nous avons déjà parlé; il est revenu hier, sur le *Grampus*. Nous apprenons que le phare de la passe S. O. sera allumé vers le 15 du mois prochain, et aura un feu stationnaire; et que celui de la Pointe-Sud, qui doit avoir une lumière mobile, sera prêt dans le mois suivant.

Comme il est probable que l'élection d'un imprimeur pour l'année courante aura lieu ce soir, au conseil de ville; par des motifs que plusieurs personnes plus ou moins directement intéressées à cette élection pourront apprécier, nous croyons devoir republier ici l'extrait suivant de l'ordonnance approuvée le 3 janvier 1831:—

"Résolu que le maire est autorisé à transmettre au conseil-de-ville, à sa première séance après le jour susdésigné LES DEUX PROPOSITIONS LES MOINS ÉLEVÉES ou qui lui paraîtront LES PLUS AVANTAGEUSES, pour la dite entreprise des impressions à faire pour la corporation."

Nouvelles d'Europe.

Le navire *Caroll of Carollton*, entré hier dans le port, a apporté des journaux de Liverpool du 16 décembre; nous n'y voyons rien de bien important, néanmoins nous donnons ici un sommaire des nouvelles qu'ils contiennent.

Les dates de Paris sont du 13; le *Précurseur* de Lyon du 4, annonce en ces termes, sous la date du 3, l'entrée du prince royal dans la ville:—

"Le duc d'Orléans est arrivé dans nos murs aujourd'hui à midi.

"Les troupes qui accompagnent son altesse royale sont très-nombreuses, et tous les édifices publics dont on pouvait disposer ont été convertis en casernes.

"Plusieurs compagnies ont bivouaqué sur la place de Bellecour. Quelques officiers sont logés chez des particuliers.

"Parmi les troupes de ligne se trouvent plusieurs bataillons de la garde nationale, des départemens de Saone-et-Loire et de la Côte d'Or.

"Dans l'après-midi, le duc a reçu les autorités municipales."

Dans sa réponse à la harangue du maire, le duc dit qu'il est vivement affligé des desordres et des excès dont la seconde ville du royaume a été le théâtre, et qu'il désire contribuer, avec l'illustre maréchal qui l'accompagne, à l'entier rétablissement de l'ordre légal. S. A. ajoute: "Je ne viens pas pour découvrir les coupables—c'est le devoir de la justice—je viens en pacificateur rappeler des Français égarés à leur devoir, qui est aussi, j'ose l'assurer, leur intérêt."

Le prince a pris l'engagement solennel de travailler à secourir les classes ouvrières et malheureuses.

Le préfet de Lyon a reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Paris, pour y rendre compte de sa conduite pendant ces événemens. Plusieurs arrestations ont eu lieu, mais on dit qu'aucun mandat n'a été dirigé encore contre les principaux chefs de l'insurrection.

Le 2 décembre, le maréchal Soult a publié une proclamation et un ordre du jour, datés du quartier-général de Balmont. Par la première, il annonce aux Lyonnais que le prince qui l'accompagne, l'héritier de la couronne, avait désiré qu'une réconciliation générale s'opérât sous ses auspices—"mais, ajoute le maréchal, *la clémence n'est pas le seul attribut du trone*; protecteur des lois, il est aussi le *dépositaire de la force publique*. Le vœu des chambres, solennellement porté au pied du trône, et les paroles qui en sont descendues, vous ont appris avec quelle unanimité les trois pouvoirs de l'état ont proclamé l'*indispensable nécessité d'assurer la* FORCE A LA JUSTICE." Ainsi l'on voit que le ministre de Louis-Philippe ne prend pas de détours pour annoncer aux Lyonnais que sa mission n'est pas une mission de paix et de tolérance. Les malheureux! les pestiférés! ils ont crié *vive Napoléon empereur*, et *vive Napoléon* II! quels tourmens pourront jamais expier un pareil crime. L'ordre du jour publié en même tems que la proclamation prononce la dissolution de la garde nationale de Lyon, des communes de la Guillotière, de la Croix-Rousse et de Vaise, et ordonne que toutes les armes soient déposées à l'arsenal de Lyon.

Le *Globe* de Londres du 14, dit qu'il a reçu les journaux de Paris du 11, annonçant l'arrivée du maréchal Soult et du duc d'Orléans, le même jour dans cette capitale. Ainsi *l'ordre règne à Lyon*, comme dirait M. Sébastiani.

Cette insurrection avait excité bien vivement les craintes du gouvernement; car il paraît qu'au moins 50,000 hommes sont agglomérés dans Lyon ou aux environs.

La commission de la chambre des pairs, chargée de faire un rapport sur la loi relative à l'abolition de l'hérédité, est composée de 14 membres qui se sont divisés, moitié pour et moitié contre l'adoption de cette loi.

On écrit de Bruxelles, que les dispositions menaçantes du roi de Hollande ont motivé l'envoi de notes diplomatiques à La Haye, par M. Bel, qui est dans la confidence du général Belliard.

D'après des rapports de Berlin, il paraît que le roi de Prusse est au moment de conclure avec le roi Léopold, un traité par lequel on suppose que le cabinet prussien se trouvera allié à ceux de France et d'Angleterre.

Les nouvelles de Smyrne parlent comme d'une chose effrayante des progrès du cholera dans cette ville: du 19 au 27 octobre, 1000 personnes en ont été atteintes, et 3,000 en sont mortes.

Le bruit d'une insurrection à Madrid s'est répandu à Londres; un journal du matin a même publié sur ce sujet des détails circonstanciés qu'on trouvera à l'article *Angleterre*; mais cette nouvelle est contredite en ces termes par le *Globe* du 13 au soir.

"Le bruit d'un mouvement révolutionnaire en Espagne, qui a été répandu par un journal de ce matin, a produit une profonde sensation dans la cité. Mais après de nouvelles recherches il a été impossible de remonter à la source de cette nouvelle; et nous avons lieu de croire que non seulement le gouvernement n'a reçu aucun avis de cette insurrection, mais que par la date des dernières dépêches il est presque impossible que le rapport dont il s'agit ait aucun fondement."

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE.

Londres, 13 Décembre.

Le bruit courait aujourd'hui en ville, qu'une révolution avait éclaté en Espagne; il courait aussi le bruit que la Grèce était en état d'insurrection.

Les détails suivans sont ceux de la révolte: Le 6 Décembre, à Madrid, une révolution a éclaté pendant une revue des troupes qui avaient reçu l'ordre de marcher vers les frontières du Portugal. Plusieurs régimens de milice qui avaient formé une conspiration ont été licenciés. Le marquis de Sambrano a été tué, et le roi Ferdinand arrêté dans son palais, où il ne vivra pas un jour de plus, ayant été empoisonné d'avance. Les palais des ministres ont été attaqués, la fureur de la populace s'est dirigée contre le roi, les ministres et le clergé, les couvens ont été pillés et les prêtres chassés de la ville. Deux régimens des gardes du corps ont été taillés en pièces. Le cri général est "à bas l'église et le roi," "vive la constitution et les cortès," que l'on devait proclamer le lendemain. Lorsque la personne de qui nous tenons ces détails est partie de Madrid, le roi était mort, ou il avait cessé de régner." Nous ne savons quel degré de confiance on doit ajouter à ces rapports et conséquemment nous espérons qu'ils sont sans fondement.

Reçu de notre correspondant.—La grande question est remise sur le tapis. Lord John Russell a, hier soir, présenté le nouveau bill de réforme à la chambre des communes, et le plan est à peu près le même que celui du premier. On a généralement adéré aux principes sur lequel l'ancien bill était basé, et quoiqu'il y ait quelque différence dans les détails, cette différence sera plutôt anti conservatrice qu'autrement. Les trois points principaux qu'on avait en vue d'obtenir sont renfermés dans le nouveau bill et y sont peut-être plus étendus que dans l'ancien, savoir: l'abolition de la représentation de certaines bourgades déchus; l'affranchissement de quelques districts populeux, et une extension de suffrage aux villes et aux comtés. On a fait quelques changemens importans relativement aux qualifications. Des individus tenant maison dans une ville ou un bourg, de la valeur annuelle de 10 livres sterlings, et qui maintenant sont classés parmi les pauvres, auront, en se fesant enrégistrer, autorité à donner une voix. Le nouveau bill opérera encore un changement dans la classe continuente, attendu que le droit de franchise sera à jamais garanti à tous les hommes libres, qui l'ont acquis par droit de naissance ou de servitude. Il y a aussi une différence relative aux bourgs et aux villes jouissant par eux-mêmes du titre de comté, les propropriétaires conservant comme par le passé leur voix pour les bourgs, les villes ou les comtés. Le nombre des membres pour l'Irlande et l'Ecosse restera le même que dans l'ancien bill. Telles sont les traits principaux qui caractérisent la mesure adoptée. La seconde lecture aura lieu Vendredi, mais d'après le changement qui s'est opéré dans Sir R. Peel, Mr. Baring et quelques autres membres, le parti de l'opposition sera bien faible.

(Extrait du *Journal* de Liverpool.)

Hier, à deux heures et un quart, le *Lord-Blayney*, paquebot à-vapeur de S. M., employé au bureau de la guerre, est parti de ce port pour Belle-Isle, ayant à son bord 300 volontaires, qui vont prendre part à l'expédition de don Pédro contre le Portugal.

Cette affaire a été conduite avec tant d'adresse, que bien peu de personnes en ont été instruites. Le *Lord Blayney* était à l'ancre vis-à-vis Woodside, où il chargeait du charbon; un peu avant deux heures il se laissa dériver jusque vis-à-vis le bassin de Clorence, d'où sortit bientôt un petit bateau-à-vapeur chargé de monde, qui vient se mettre au long du bord; tous les passagers montèrent promptement, sur le paquebot destiné à les porter sur les côtes de France, ou, comme le pensent quelques personnes, aux îles de l'ouest, où la souveraineté de doña Maria est déjà reconnue. Outre le petit bateau-à-vapeur, plusieurs canots étaient occupés à transporter des volontaires à bord du *Lord Blayney*; pendant que les promeneurs de Pier-Head s'étonnaient de cette abondance de passagers, les volontaires poussèrent trois *vivat*, et le paquebot mit de suite à la voile.

FRANCE.

Paris, 11 décembre.

Nous avons déjà noté la similitude des vues politiques des cabinets de Paris et de Londres, qui est le résultat du discours du trône d'Angleterre et du ton du roi des Français et du ministère. Cette unanimité, si nouvelle dans l'histoire de l'Europe, est digne de l'attention des publicistes; car par sa continuation, qui est tant à désirer, elle détruira probablement ces préjugés, soit anglais soit français, qui ont trop long-temps admis comme un principe, au détriment des deux peuples, que la prospérité de l'un dépendait de la ruine de l'autre.

(*Messager des Chambres.*)

—Le *Moniteur* de ce matin, contient un ordre du jour publié par le ministre de la guerre le 4 du courant, dans lequel après avoir remercié la garde nationale des départemens de Saone-et-Loire, de l'Ain, de l'Isère et de la Drôme, pour son excellent esprit et le zèle qu'elle a déployé, il annonce que l'ordre étant entièrement rétabli à Lyon, les préfets de ces départemens n'auront point à s'occuper de la mobilisation de la garde nationale; et que les détachemens qui avaient été dirigés sur Lyon, retourneront dans leurs foyers, pour y reprendre leur service ordinaire. Le *Moniteur* annonce aussi que le préfet du Rhône a reçu l'ordre de se rendre immédiatement à Paris.

Les journaux de Lyon reçus ce matin ne contiennent aucunes particularités importantes. Les réponses du prince aux adresses des différentes députations, ne sont qu'une répétition de sa réponse au maire. Une proclamation a été affichée, dans laquelle on prie les habitans de la Croix-Rousse de ne point s'alarmer de la présence des troupes; en les avertissant que s'il était commis quelques excès, les auteurs en seraient punis immédiatement, dès que des plaintes auraient été portées aux officiers supérieurs. Le bruit courait que des mandats d'arrêt avaient été lancés contre les membres du comité provisoire établi à l'hôtel-de-ville, mais cela demande confirmation. (*Galignani's Messenger.*)

—Le *Courrier Français* contredit l'article suivant, et prétend que la commission de la chambre des pairs est toujours divisée en deux partis:

"La commission de la chambre des pairs est maintenant divisée en trois partis—un troisième parti venant de s'y former. Une fraction veut la pairie héréditaire; une autre consent à la non hérédité, mais elle exprimera sa conviction de l'utilité d'une pairie héréditaire, et manifestera qu'elle ne cède qu'aux circonstances; la troisième qui, à ce que l'on croit, est d'accord avec le ministère, consent à la non-hérédité de la pairie, mais elle s'opposera aux catégories. Il est aisé de prévoir que dans le vote définitif, la dernière fraction se réunira à la seconde. On affirme que c'est M. Molé qui en passant dans le parti qui est en faveur de l'hérédité avait divisé la commission en deux fractions égales. (*Le Temps.*)

(*Extrait du Messager des Chambres.*)

La loi relative aux sorties et aux magasinages maritimes a été adoptée, aujourd'hui, par une grande majorité, n'y ayant que cinq boules noires dans la boîte du scrutin. Tout le monde n'a qu'une opinion sur les avantages qui résulteront de cette mesure pour le commerce.

La chambre, alors, s'occupa de la proposition faite par Mr. de Schonen, relativement à un divorce. La discussion de cette affaire, celle relative aux douzièmes provisoires, et plusieurs autres, ne prendront que quelques séances, et la semaine prochaine la chambre s'occupera de la question relative à l'*autorisation facultative* pour l'établissement de dépôts dans l'intérieur.

Le duc de Rovigo est parti hier soir pour Alger, où il va prendre le commandement des troupes. Il est accompagné du général Trezel qui a commandé en Grèce, et qui sera chef de l'état-major de l'armée d'Afrique. Le major-général Trobriant, ex aide-de-camp du général Davoust, doit prendre le commandement des troupes à Oran. Mr. Pichon, gouverneur civil de la colonie, partira immédiatement avec tous les officiers qui doivent servir sous ses ordres.

Extrait de la Quotidienne de Samedi, 10 Déc.

Paris, 9 Décembre.

Les extraits suivans sont tirés de lettres reçues de Lyon par les arrivages les plus récens.

Lyon, 5 Décembre—Les arrestations se succèdent avec rapidité; plusieurs individus sont détenus dans leur propre demeure. Beaucoup d'officiers de police sont arrivés de Paris, et prennent le soin d'arrêter des ouvriers qui leur sont désignés comme ayant pris part aux événemens récens. On a arrêté, au faubourg St. Claire, un employé de la préfecture; deux gardes nationaux ont été menacés par des ouvriers. Hier, on avait placé une sentinelle à la porte de chaque maison, à la Croix Rousse, et plusieurs arrestation ont été faites. La fermentation a été extraordinaire. Une sentinelle a été tuée. Les habitans des faubourgs se plaignent amèrement d'être contraints à loyer jusqu'à 20 soldats à la fois dans la même maison. On a envoyé en prison, un soldat du 66me. qui a, dit-on, refusé de faire feu sur les ouvriers.

Il n'est pas vrai, comme le disent quelques uns de nos contemporains, qu'il y ait eu une proportion de traité de commerce entre ce pays et la France. Il y a eu, cependant, quelques négociations calculées pour faciliter les relations commerciales des deux pays.—*Courrier.*

Nous apprenons ce matin de bonne source que les ministres de sa majesté ont rejetté toutes ces propositions faites par le parti de l'opposition, et qu'ils sont déterminés à seconder les vues du peuple.—*Globe.*

Descente en Portugal.—Il n'y a plus, maintenant, de doutes que Don Pédro, dans l'intérêt de sa fille Dona Maria, n'envoye une expédition contre l'usurpateur Don Miguel. Nous croyons que la description suivante des forces qui composent l'expédition est correcte;—Les forces qui sont déjà à Terceira et dans les autres îles, montent à 5000 hommes de troupes réglées et 200 recrues, force qui doit être augmentée de 300 soldats étrangers. Les forces navales déjà rendues consistent en une goëlette de 12 canons; une autre ayant un canon sur pivot; une corvette de 26, de Rio, et un brick de 16, aussi du même endroit. Celles qui doivent suivre de Terceira sont, une frégate de 54, du port de 1200 tonneaux; une de 44, du port de 900 tonx.; une de 36, de 800 tonx.; une corvette de 18, de 600 tonx.; une goëlette de 200 tonx. montant 6 canons, et trois bateaux-à-vapeur de 400 tonx. chaque. Cette flotte est pourvue de provisions et de paie pour 4 mois. On a aussi envoyé dans l'île, 5000 uniformes complets, des vivres pour 2 mois et la paie de 3, pour le voyage des troupes de terre.

Nous trouvons dans plusieurs lettres d'Alger des renseignemens utiles sur l'état et les besoins de la colonie.

Alger est un très-bon pays; ceux qui accusent le général Clausel d'exagération le font par ignorance ou par intérêt; si le gouvernement le voulait bien, il lui serait facile de mettre toute la plaine en produit et en sûreté dans deux ans, et d'assainir les parties fiévreuses dans le même délai. On pourrait régir le pays avec un régiment d'artillerie et 200 gendarmes, pourvu que la population française fournît seulement 6,000 hommes en état de porter les armes, et organisés en garde nationale; on compte environ 2,500 à 3,000 Français.

J'ai fait dernièrement une excursion dans une partie que je n'avais pas encore vue; je suis monté à cheval, et j'ai poussé une reconnaissance à trois lieues environ, en suivant le bord de la mer jusqu'au cap Matifoux. Il y a là, entre la mer et la montagne, une plaine admirable. Quoique nous soyons dans une saison où la terre est morte, à l'opposé de chez nous où elle meurt dans l'hiver, cette plaine est couverte de toutes sortes de cultures, fruits, près, légumes, chanvre, vigne. Je n'ai rien vu de plus beau. Les parties de cette terre qui ne sont pas cultivées sont couvertes d'une herbe épaisse qui se dessèche et se renouvelle spontanément tous les ans. J'affirme que les terres du comtat d'Avignon, de la Camargue, reconnues les plus fertiles du midi de la France, n'approcheraient pas de la fécondité de celles d'ici, cultivées et amendées par les mêmes procédés, et je m'engage à faire deux récoltes par an sur toutes les terres arrosables.

Les Européens arrivent tous les jours, et les neuf dixièmes d'entre eux s'établissent ici. On y établit des cafés, des restaurans, des chambres garnies, des boutiques dans tous les quartiers; mais les ouvriers manquent: il y a pénurie de maçons, serruriers, menuisiers, peintres, forgerons, etc. Aussi les moindres travaux qu'on veut entreprendre sont-ils fort chers et mal exécutés. Il nous faudrait non seulement des ouvriers journaliers, mais des maîtres, et ceux-ci seraient assurés de faire de bonnes affaires. Quant aux travailleurs de terre, ils seraient aussi bien venus, quoi qu'on en dise, pourvu qu'ils eussent l'habitude de la vie dure et laborieuse de la campagne.

Tout est cher à Alger: aussi les personnes qui arrivent avec des marchandises les vendent très-bien. Il ne faudrait pas apporter des articles à l'usage des femmes: les meubles de luxe ne se vendraient pas; mais les armes de chasse, les petits miroirs, la quincaillerie commune, les bottes, les planches de sapin du nord, des chaises, de la poterie ordinaire, seraient d'un débit assuré. Le blanchissage est ici chose importante: nous n'avons que quelques blanchisseuses venues d'Espagne ou d'ailleurs, qui font payer leur mauvaise besogne deux fois plus que n'en vaudrait une bonne. On nous vend une paire de bottes 25 fr., ainsi du reste. Cet état de choses durera jusqu'à ce que les propriétés possédées et exploitées par les Européens rendent, que les ouvriers et marchands soient devenus moins rares, et aussi jusqu'à ce que les produits territoriaux soient abondans pour qu'on les achète à bon marché. Avant notre occupation, on vendait à bas prix, parce que l'on consommait peu. Maintenant on vend cher, parce qu'on consomme beaucoup, et que la production n'a pas encore augmenté.

(*Constitutionnel.*)

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

☞ *Pour les noms des consignataires des batimens arrivés, et ceux des passagers, voyez la page anglaise.*

EXPÉDIÉS.

Bricks Jus, Haiding, Mobile, capitaine; Tribune, Staples, Richmond, L H Gale: goëlettes Fifa, Caffo, Havane, Estevannell & Courval; Huckam, Wargatt, Gonalves, W W Caldwell; Sarah, Alderson, Sisal, T Tuyes; Mobile, Toulman, Mobile, P B Phelps; Cora, Carson, Mobile, Allen & Deblois.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Grampus, Easton, ayant mis en mer les navires Cincinnati et Robert Pulsfort—il a amené dans le port le navire Illinois, le brick Triton et la goël. Josefa; il a apporté les passagers et le sac aux lettres du navire Carroll of Carrolton, de Liverpool. En rivière, brick Col. Howard, de Rio.

Navire paquebot Illinois, Waterman, de New York.

Goël. Josefa, Durontes, de Campèche.

Goël. Ladies Delight, Wenchester, Amahac.

Bateau à vapeur Freedom, de Wheeling.

Bateau à vapeur Cotton Plant, Laurent, du Bayou Sarah.

Théâtre d'Orléans.

Dimanche, 12 fevrier,
Seconde représentation de
IL Y A SEIZE ANS,
Drame nouveau trois actes et en sept parties par Victor Ducange.—suivie de
LE NOUVEAU POURCEAUGNAC,
Vaudeville.

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.

Avant-dernière soirée de M. FINN.
Vendredi, 10 février, une représentation de
SHE STOOPS TO CONQUER,
Comédie de Goldsmith.—Suivie de
PAUL ET PETER SHACK,
Pièce amusante.

A VENDRE.—Quelques volumes du *Digeste général des Ordonnances du Conseil-de-Ville*. S'adresser au bureau de cette feuille.
10 fév—12

CAFE DE RIO—205 sacs de 1re. qualité reçus par le navire Nashville, de N. York, à vendre par
8 fév STETSON & AVERY.

LETTRES de Change sur Boston, à vendre par
8 fév LINCOLN & GREEN.

TRAITES sur New-York, à vendre par
WM. G. HEWES,
7 fév rue du Camp, no. 9

SALLE D'ORLEANS.

MR. E. BERTUS a l'honneur d'informer le public, que Lundi 13 Février 1832, il donnera, à son bénéfice, un
Grand Bal paré,
Précédé d'un
BAL D'ENFANS.
7 fév—6

SALLE DE BAL,
Au coin des rues d'Orléans et Bourbon.
Samedi, 11 février,
GRAND BAL PARE.
Prix d'entrée—Cavaliers, une piastre.
Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation.
☞ On trouvera dans l'intérieur de l'établissement un magasin de MASQUES et COSTUMES DE BAL, dans le goût le plus nouveau, pour les Dames et les Cavaliers. 10 f.

PETIT-MODELE D'UN RAIL-ROAD.

LES soussignés annoncent respectueusement aux dames et messieurs de la N.-Orléans et aux étrangers, qu'ayant obtenu du maire et du conseil de ville l'autorisation de s'établir sur la Place du Cirque, conformément à leur intention primitive ils ont établi à grands frais, leur
PETIT-MODELE D'UN RAIL-ROAD,
pour lequel ils ont obtenu une patente.
Le dessein des inventeurs est de montrer la possibilité de faire sur des coulisses construites comme celles-ci, *vingt milles à l'heure*, sans l'aide de *chevaux* ni de la *vapeur*, le voyageur pouvant, d'après la forme de la voiture, se conduire lui-même.
DEUX VOITURES
Sont en construction, et seront prêtes dans quelques jours; des affiches annonceront le jour fixé pour le commencement des expériences. Les soussignés, (propriétaires d'ayant obtenu une patente) appellent l'attention des dames et messieurs de la N.-Orléans sur cet objet, et leur donnent l'assurance que l'expérience de cette utile invention, est un exercice aussi sain qu'amusant.
10 fév—3 DECKER & HIETT.

PAPIER DE PAILLE POUR ENVELOPPES—300 rames grande largeur, à vendre par
10 fév. YORKE, MACALESTER & Co.

CHANVRE—250 barils, en bon ordre, à vendre par
10 fév STETSON & AVERY.

SEL—1200 sacs gros et fin, de Liverpool, à vendre par
10 fév STETSON & AVERY.

MARCHANDISES DES INDES—700 pièces Choppas et Bandannas, grands et moyen, ayant droit au *debenture*, à vendre par
10 fév STETSON & AVERY.

THÉ FRAIS—300 boîtes thé impérial de 6 liv. ayant droit au *debenture*, à vendre par
10 fév YORKE, MACALESTER & CO.

25 BARILS huile de Baleine raffinée, à vendre par
10 fév THAYER, HURD & CO.

POMMES DE TERRE—200 barils de Lancashire, reçus par le brick Veatore, vis-à-vis le marché aux légumes, à vendre à bord, ou par
10 fév THAYER, HURD & CO.

A LOUER, ou à prendre à bail pour un terme de cinq ans, le terrain et les édifices joignant le Théâtre Américain dans le haut, ayant 64 pieds de face sur environ 180 pieds de profondeur. Il s'y trouve une maison et un petit magasin. Pour plus amples informations, s'adresser à M. WALTON,
10 fév. Rue de la Douane, No. 16.

VINS ET FRUITS FRAIS.—Les soussignés ont en débarquement du brick Sicily, directement de la Méditerranée, 1200 caisses raisin muscat en grappes; 500 demi-caisses de 600 caisses muscat; 240 demi caisses do. 160 quarts malaga sec; 200 barils indiens do. 110 quarts malaga doux; 76 caisses savon de Castille; 20 barils millet.
11 fev LINCOLN & GREEN.

CHASSEURS-A-CHEVAL D'ORLEANS.

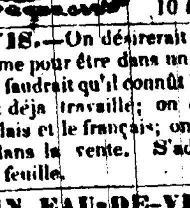

Vous monterez à cheval dimanche prochain, 12 fév. et vous vous réunirez, à 8 heures précises du matin, au lieu ordinaire du rassemblement.—Tenue d'hiver.
Par ordre du Capt.,
BARTHET,
10 février Fourrier.

AVIS.—On désirerait trouver un jeune homme pour être dans un magasin de nouveautés; il faudrait qu'il connût bien cette partie et qu'il y eut déja travaillé; on désirerait qu'il parlât l'anglais et le français; on lui donnerait un intérêt dans la vente. S'adresser au bureau de cette feuille.
9 fév—3

VIN, EAU-DE-VIE, &C.—60 quarts et 20 quarteaux de vin sec; 40 dito vin doux; 300 caisses raisin sec; 58 jarres raisin frais; 100 barils eau-de-vie, reçus par le brick Sicily, de Malaga, à vendre par
9 fév WM. G. HEWES, rue du Camp.

GRAISSE.—200 barillets *première qualité*, en débarquement du bateau-à-vapeur Planter, à vendre par
9 fév. FOSTER & HUTTON.

413 SACS beau café de la Havane, reçus par le brick Manuelita; 1400 barillets et 36 barils graisse en feuilles, reçus par le bateau à vapeur Orléans et à vendre par
ESTENANELL & COURVAL,
9 fév nouvelle levée, no. 6.

70 barils résine, 70 dito brai, et 70 dito goudron, reçus par le brick Mary & Catherine, à vendre par WM. G. HEWES,
9 fév rue du Camp, no. 9.

CHEVAL EPAVE.

IL a été conduit à l'écurie rue Royale, entre St.-Pierre et Toulouse, le 5 du courant, un petit *CHEVAL* blanc, âgé de 7 ans, sans aucune marque apparente. Le propriétaire voudra bien venir le réclamer, en payant les frais qu'il aura occasionnés.
8 fév—3

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.
2DE. CLASSE DE 1832.
Le tirage aura lieu le Samedi 11 Février.
GROS LOT
10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$ 3,000	$ 3,000
1	" "	1,500	1,500
1	" "	1,000	1,000
1	"	800	800
1	" "	628	628
6	" "	500	3,000
6	" "	300	1,800
6	" "	200	1,200
156	" "	50	7,800
156	" "	20	3,180
624	" "	8	4,992
7800	" "	4	31,200

PRIX DES BILLETS
Billets Entiers........$ 4
Demi Billet.......... 2
Quarts de Billet...... 1
Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES;—demis et quarts en proportion.
23 janv J. B. FAGET, *Directeur.*

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. McCOY.

IL sera vendu lundi, 20 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett;
DEUX-CENTS TERRAINS,
Situés au faubourg des Religieuses et joignant le faubourg de l'Annonciation, situés rue des Naïades en continuation de la rue St. Charles, Apollon en continuation de la rue Carondelet, et celles de Bacchus, Dryades, Hercule, Liberty, Green, et bornés par celles de Félicité, St. André et Ste.-Marie, et une partie faisant face au nouveau bassin Gormley et au canal projeté qui doit y conduire, et dont une portion est déjà fouillée; on pourrait ce canal joindre à celui de la Compagnie de la Banque et du Canal, à peu de frais. On vendra en bloc, la briqueterie, les hangards, les fourneaux, écuries, cabanes &c. avec le privilège d'employer la terre qui est sur le bassin Gormly et de terminer la fouille dudit bassin en profitant des décombres. La terre est d'environ 6 pieds plus élevée que le niveau de la rue du Canal, et n'a jamais été submergée par les eaux du lac.
De plus; 34 ESCLAVES de prix, savoir: Allen, de 23 ans; Dennis, 22; Phil, 29, forgeron; Miles, 22, briquetier; Tom, 25, do; Reubin, 27; Cogo Dick, 28, charretier; Alleck, 18; Harry, 40 palfrenier; Peter, 27, forgeron; Edmond, 23, charretier; James Rice, 28; John, Rice, 28; John, 22; Billy, 24, charretier; Big Ben, 28, charpentier; Gabriel, 30, scieur; Bussell, 21, charretier; Yellow Tom, 24, do; Clem, 38, do; Sarah, sa femme 24; Monroe, leur enfant, 1-0; Dick, 28, briquetier; Louisa, sa femme, 21, et son enfant, 1½; Daniel, 18, charretier, Reubin 2d. 27, gardien de vaches; Leigh, 24, briquetier et charretier; Nelson, 21, do. do.; Little Ben, 32, do.; Moses, 35, do.; Edwin, 29, do.; Sarah, 20, do.; Frank, 45, do.; Nelly, 26, do.
On vendra en même temps, d'après l'inventaire et tels qu'ils se comportent, tous les chevaux, charrettes, brouettes, et autres matériaux appartenant à la dite briqueterie.
Conditions: pour les terrains, 1, 2, 3 et 4 ans; pour les esclaves, 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement; pour les chevaux, charrettes et autres biens mobiliers, toute somme au-dessous de $200 comptant; $200 et au-dessus, 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. Si la vente n'est pas terminée le premier jour, elle continuera les jours suivants.
Le plan est exposé à la Bourse. Les actes de vente seront passés en l'étude de W. Lewis, aux frais des acquéreurs. 10 fév

HABITATION LIVAUDAIS.
PAR HEWLETT & RASPILLER.
LUNDI, 12 Mars prochain, à l'heure de midi, il sera vendu à la Nouvelle Bourse,
54 TETES
D'ESCLAVES
DES DEUX SEXES,
Appartenant à la susdite habitation. Ils sont tous créoles ou dans le pays depuis long-temps, et parfaitement au fait du travail d'une habitation. Parmi ces esclaves il y en a plusieurs à talent, dont plus ample description sera donnée au moment de la vente.
Les termes sont: 1 et 2 ans en billets endossés à la satisfaction des fondés de pouvoir et hypothèque. Les actes de vente seront passés chez O. de Armas, notaire public.
9 février—28.

PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu samedi, 11 du courant, à quatre heures de l'après midi, dans la rue Urseline entre Royal et Bourbon, un superbe assortiment de meubles, composé d'armoires, de lits, bureaux, tables, sophas &c.
Conditions; Comptant. 9 fév—3.

PAR T. MOSSY.
VENDREDI, 10 du courant, il sera vendu à son magasin d'encan, pour compte de qui il appartiendra, une balle couvertures françaises de 3 points, débarquant du navire Montesquieu, de Bordeaux.
Plus:—1 caisse mousseline française imprimée, 1 do. batiste à mouchoirs, &c. 9 fév.

PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu samedi, 11 du courant, à midi et demi précis, à la Bourse,
La goëlette WILD-CAT, de Baltimore. Elle a été construite en novembre 1829, et est enrégistrée à 51 tonneaux 25/95èmes, et tire 6 pieds lorsqu'elle est bien chargée. Elle marche très-bien et est parfaitement bien construite. On ne la vend que pour clôre un compte. L'encanteur soumettra l'inventaire et donnera les explications qu'on pourrait désirer, ainsi qu'à bord, entre les rues de la Douane et Bienville. 8 fév

POUR CINCINNATI, LOUISVILLE, et les ports intermédiaires.

Le bateau-à-vapeur neuf, fin marcheur TENNESSEAN, capt. S. Buckner, partira pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
YORKE, MACALESTER & CO.
2 fév

POUR BORDEAUX.
Devant partir positivement du 20 au 25 courant.
Le navire français (A1) TRINITÉ, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Barrus, ayant une grande partie de son chargement à bord, partira comme il est dit ci-dessus. Pour le reste du fret, ou pour passage, ayant de beaux emménagemens pour 12 ou 15 passagers, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
P. E. SORBÉ,
10 fév rue Royale, no. 118.

A FRETER.
Le joli brick, fin voilier, ARAB, doublé et chevillé en cuivre, A1, capit. Haskell, du port de 99 tonneaux. S'adresser à bord, ou à
10 fév J. W. ZACHARIE & Co.

POUR LA HAVANE.
Le brick espagnol YSABELLA & JUAN, capitaine Bingz, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à
9 fév J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW-YORK, Paquebot du 20 du courant, (Ligne entre la Louisiane et New York.)—Le beau navire neuf NASHVILLE, capt. Rathbone, partira comme dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la place publique, ou à
8 fév. FOSTER & HUTTON.

POUR PHILADELPHIE.
La barque HERCULES, capit. W. Longenpe, ayant la moitié de son chargement engagée, peut recevoir la quantité de 200 bts. de sucre, en ville ou à la côte en bas; s'adresser à
8 fév SAM. P. MORGAN & CO.

POUR BALTIMORE.
Le beau brick paquebot neuf CANADA, capit. J. L. White, est journellement attendu, et repartira immédiatement, pour fret ou passage, s'adresser à
8 fév HARRISON, BROWN & CO.

BILLET PERDU.—Il a été perdu hier vers 2 heures de l'après midi, dans la rue Toulouse, entre Chartres et Royale, un billet de $278, souscrit par J. Coulon & co, à l'ordre de E. Debergue, endossé par H. Landreaux fils et par H. Landreaux. Le dit billet date le 1er. octobre, et payable 6 mois de date.
Le paiement de ce billet ayant été arrêté, le public est prévenu de ne pas le négocier. La personne qui l'a trouvé est prié de le remettre au bureau de Landreaux & Chabert, rue Toulouse, No. 34. 20 déc—1f

EXCHANGE on Boston for sale by
feb 3 LINCOLN & GREEN.

VENTES A L'ENCAN.

☞ On trouvera deux colonnes d'avis d'encan sur la 4me. page.

PAR ISAAC L. McCOY.
TERRAINS DE LA BATTURE—Il sera vendu vendredi, 10 février, à midi, à la Bourse,
Dix-huit TERRAINS de valeur,
situés dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Notre-Dame, Commerce et Julie, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et consistant en deux grands magasins d'entrepôt, mesurant plus de 200 pieds de profondeur, et 80 de largeur; ils servent maintenant à l'inspection du bœuf et du porc; il y a un autre magasin d'entrepôt bâti en briques, mesurant plus de 100 pieds de profondeur et 43 de largeur: ils sont dans une situation centrale, à un demi-îlet seulement du lieu de débarquement des bâteaux-à-vapeur.
Le terrain no. 1, formant l'encoignure des rues du Commerce et Julie, mesure 20 pieds 9 pouces de face à la première, sur 82 pieds 3 pouces de face à la dernière.
Le terrain no. 2, contigu, mesure [illegible] pieds de face à la rue Julie sur 81 pieds 1 pouce de profondeur d'un côté, et 81 pieds 6 pouces dans le fond.
Le terrain no. 3, contigu, a 20 pieds de face sur 80 pieds 10 pouces de profondeur d'un côté, sur 81 pieds 1 pouce de l'autre, et 18 pieds 1 pouce dans le fond.
Le terrain no. 4, contigu, a 20 pieds de face sur 80 pieds 8 pouces de profondeur d'un côté, 80 pieds 10 pouces de l'autre, 18 pieds 1 pouce dans le fond.
Le terrain no. 5, contigu, a 20 pieds de face sur 80 pieds 6 pouces de profondeur d'un côté, 80 pieds 8 pouces de l'autre, et 18 pieds 1 pouce dans le fond.
Le terrain no. 6, contigu, a 20 pieds de face sur 80 pieds 3 pouces de profondeur d'un côté, 80 pieds 6 pouces de l'autre, et 18 pieds 1 pouce dans le fond.
Le terrain no. 7, dans la profondeur des six autres, a 25 pieds à la rue du Commerce, sur 103 pieds 6 pouces d'un côté et 107 pieds 7 pouces de l'autre, et 24 pieds 5 pouces dans le fond.
Le terrain no. 8, tenant au no. 7, a 27 pieds de face sur 98 pieds 5 pouces de profondeur d'un côté, 103 pieds 6 pouces de l'autre, et 24 pieds 5 pouces dans la profondeur.
Le terrain no. 9, formant l'encoignure des rues Notre Dame et Commerce, a 21 pieds 7 pouces de face à la première rue, sur 86 pieds 8 pouces à la dernière.
Le terrain no. 10, contigu, mesure 21 pieds 6 pouces de face à la rue Notre Dame, sur 85 pieds 5 pouces de profondeur d'un côté, 86 pieds de l'autre, et 24 pieds 10 pouces dans le fond.
Le terrain no. 11, contigu, a 21 pieds 6 pouces de face, sur 84 pieds 11 pouces de profondeur d'un côté, 85 pieds 5 pouces de l'autre, et 24 pieds 10 pouces dans le fond.
Le terrain no. 12, contigu, a 21 pieds 6 pouces de face sur 84 pieds 7 pouces de profondeur d'un côté, 84 pieds 11 pouces de l'autre, et 24 pieds 10 pouces dans le fond.
Le terrain no. 13, contigu, a 21 pieds 6 pouces de face sur 84 pieds 7 pouces de profondeur.
Le terrain no. 14, contigu, même dimension.
Le terrain no. 15, formant l'encoignure Tchoupitoulas et Notre Dame, a 21 pieds 6 pouces de face à la première rue, sur une profondeur de 74 pieds 8 pouces sur la rue Notre Dame, 71 pieds 7 pouces de l'autre côté, et 21 pieds 10 pouces dans le fond.
Le terrain no. 16, contigu, a 21 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 66 pieds 11 pouces d'un côté, 71 pieds 7 pouces de l'autre, et 21 pieds 1 pouce dans le fond.
Le terrain no. 17, contigu, a 21 pieds de face sur une profondeur de 65 pieds 4 pouces d'un côté, 68 pieds 11 pouces de l'autre, et 21 pieds 1 pouce dans le fond.
Le terrain no. 18, contigu, a 21 pieds 6 pouces de face, sur 63 pieds 8 pouces de profondeur d'un côté, 66 pieds 3 pouces de l'autre, et 21 pieds 1 pouce dans le fond.—Le plan en est exposé à la Bourse. Ces terrains seront offerts en vente en bloc, et s'ils ne sont pas vendus, on les mettra à l'enchère séparément.
Conditions de la vente dans le cas où les dits Terrains seraient vendus en bloc—Une moitié du produit de la vente payable à 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit à partir du 18 novembre dernier, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.—L'autre moitié payable par portions de telles valeurs qu'il conviendra au vendeur, soit en billets sans endossement ou responsabilité à 7 1-2, 8, 8 1-2, 9, 9 1-2 et 10 ans, portant intérêt de 8 pour 100 par an, payable par semestre, le tout à partir du 18 Nov. dernier; sur le paiement à l'expiration de dix ans, on pourra renouveler des billets pour la somme de $10,000. Attendu qu'on n'exige pas d'endossement pour ce long terme, le vendeur se réserve, en outre des hypothèques, le privilège de faire vendre ces propriétés comme conclusion de jugement contre elles, dans le cas de manque de ponctualité dans les paiemens, et ce, au comptant.
Conditions de la vente si on vend les terrains séparément—

Nos. 1 et 2,	dans 7½ ans,	du 18 novembre.
3, 4 et 5,	8	idem
6, 7 et 8,	8½	idem
9, 10 et 11,	9	idem
12 et 13,	9½	idem
14, 15, 16, 17 et 18,	10 ans	idem

avec intérêt de 8 pr. 100 par an, payable par semestre à dater du 18 novembre dernier; Attendu qu'on n'exige pas d'endossement ni d'intérêts pour la moitié du prix d'achat, on établira les mêmes clauses que celles ci-dessus énoncées.
Dans le cas de non-paiement des billets, ils porteront un intérêt de 10 pour et. par an.
Les actes de vente seront passés en l'étude de G. R. Stringer, aux frais des acquéreurs.
On donnera possession le 1er. janvier prochain. 10 fév

PAR ISAAC L. McCOY.
VENDREDI, 17 du courant, à midi, à la Bourse, il sera procédé à la vente de trois beaux Terrains, savoir: un situé au faubourg Ste.-Marie, de la contenance de 90 pieds de face à la rue Girod, entre les rues Baronne et Carondelet, et 120 pieds de profondeur, mesure française, avec toutes les dépendances et bâtisses, consistant en trois petites maisons.
Le second situé au faubourg de l'Annonciation, dans l'îlet No. 68, et contenant 60 pieds de face à la rue Melpomène, sur 90 de profondeur, mesure française.
Le troisième est attenant au précédent, sur la profondeur, et a 60 pieds de face au cours du Prytanée, sur 120 pieds de profondeur.
Conditions:—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque. 10 fev.

PAR ISAAC L. McCOY.
IL sera vendu lundi, 13 du courant, à la Bourse, à midi, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, et pour compte de qui il appartiendra, 309 barrillets poudre à feu, endommagée. Conditions: comptant. 10 fév

PAR ISAAC L. McCOY.
SAMEDI prochain, 11 du courant, à midi, à la bourse, il sera vendu, les esclaves suivants savoir: *Isaac*, âgé d'environ 22 ans, bon drayman et laboureur, depuis 2 ans dans le pays, garanti seulement des titres. *Reubin*, forgeron, âgé d'environ 30 ans, capable de faire toute espèce de travail sur une habitation; il est acclimaté et pleinement garanti. Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 10 fév.

LE DOCTEUR FITCH,
DENTISTE, demeure rue du Camp, No. 3, au-dessus du magasin de M. Frelyn.
26 janvier—4m